



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2023  
2023/101**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE), Mme Stéphanie PICOT (pouvoir à Mme Céline BERTHO), M. Denis SEBILO

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO et M. Pierre-Luc PHILIPPE

**TARIFS ALLOCATION CLASSE DE NEIGE, CLASSE DE DECOUVERTE 2024**

Rapporteur : Romain LAUNAY.

Monsieur Romain LAUNAY, Adjoint à la Vie Scolaire, à l'Enfance et à la Jeunesse, indique que la commission vie scolaire – enfance - jeunesse propose de maintenir les participations attribuées pour le financement des voyages scolaires avec nuitées et des stages de découverte sans nuitée sur plusieurs jours (ex : projet voile dans une commune proche d'Herbignac).

La participation est versée à la demande de chaque école (compte de nature 6574 fonction 213) sur présentation d'une attestation de séjour, précisant le lieu, la durée (au minimum une nuitée), le coût réel et le nombre d'enfants ayant participé, ainsi que les factures correspondantes.

La subvention ne pourra en aucun cas être supérieure au coût réel du séjour et se fera dans la limite du crédit inscrit.

L' allocation classe de découverte avec nuitées et l' allocation classe de découverte sans nuitée ne peuvent se cumuler sur une même année scolaire pour un même enfant.

Bénéficiaires : enfants herbignacais scolarisés dans les écoles primaires dans la commune, enfants herbignacais scolarisés dans les écoles primaires situées hors commune bénéficiant d'une dérogation scolaire.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie Economique et de la commission Vie scolaire – Enfance –Jeunesse du 15 novembre 2023,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal vote chaque année les participations au financement des classes de neige et classes de découvertes pour l'année suivante,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ des 28 votants, DÉCIDE** :

- ◆ **D'ATTRIBUER** les participations suivantes :

	<b>ALLOCATION CLASSE DE DECOUVERTE AVEC NUITEES</b>	<b>ALLOCATION CLASSE DE DECOUVERTE SANS NUITEE Projet sur plusieurs jours</b>
<b>Allocation 2024</b> Par jour/ par enfant herbignacais	<b>11,50 €</b>	<b>6,00 €</b>

<b>Séjour ski hiver</b>	<b>2022 (8 jours)</b>	<b>2024 (8 jours)</b>
Quotient familial ≤ 900 €	400 €	440 €
901 ≤ QF ≤ 1 300 €	460 €	500 €
QF ≥ 1 301 €	570 €	610 €
Participant hors Commune	695 €	740 €

- ◆ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 21 décembre 2023  
Et de la publication, le 20 décembre 2023**

**Pour extrait certifié conforme  
Mme La Maire,  
Christelle CHASSÉ**

